

ACTE D'ENGAGEMENT

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE BOISSY-SANS-AVOIR / 78490

Objet du marché : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Origine du pouvoir de signature de la personne signataire du marché : Délégation de compétence du Maire reçue par délibération de l'organe délibérant en date du 29 mars 2014.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Jean-Pierre CORBY, Monsieur le Maire

Références du comptable assignataire de la dépense :

Trésorerie de MONTFORT L'AMAURY

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Article 1 – CONTRACTANT(S)

Société:

Représentée par :

Agissant en tant que :

Siège social :

.....

.....

N° SIRET.....

Code APE.....

Société:

Représentée par :

Agissant en tant que :

Siège social :

.....

.....

N° SIRET.....

Code APE.....

Société:

Représentée par :

Agissant en tant que :

Siège social :

.....

.....

N° SIRET.....

Code APE.....

La société, est le mandataire des entrepreneurs groupés

solidaires

conjoints

L'offre ainsi présentée ne me(nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée, dans le délai de validité des offres fixé à l'article 2.3 du règlement de consultation.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

2.1 Contenu des prix

Le marché est traité à prix ferme global et forfaitaire.

Les prix du marché sont fermes, indiqués hors TVA et prennent en compte toutes les sujétions prévues à l'article 10.1.3 du CCAG-PI.

Ce prix englobe l'ensemble des études et prestations décrites dans le présent contrat. Une omission quelconque ne saurait donner droit à une majoration du prix forfaitaire.

2.2 Proposition du candidat

Les prestations sont rémunérées par l'application du prix global et forfaitaire suivant :

Montant total hors TVA :

TVA 20 % :

Montant total TTC :

Montant global et forfaitaire TTC (en toutes lettres) :

.....

Le prix forfaitaire ci-dessus est décomposé dans la proposition financière fournie par le candidat à l'appui de son offre, conformément au cadre ci-après :

Le détail de la rémunération sera présenté sous la forme d'un tableau indiquant face à chaque phase une durée (en jours) un forfait (coût journalier par niveau de compétence et nombre de personnes de chaque niveau) et le coût total correspondant.

Les frais matériels, de secrétariat et de reprographie pourront être regroupés à part sur une ligne particulière.

2.3 Avance

Une avance égale à 5% pourra être accordée au titulaire si le montant du marché est supérieur à 50.000 € HT et le délai d'exécution des travaux est supérieur à deux mois, conformément à l'article 87 du Code des marchés publics.

Le titulaire doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article 89 du Code des Marchés Publics. Il ne sera accepté aucune caution personnelle et solidaire.

Le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions prévues à l'article 88 du code des marchés publics.

Une avance peut être versée, dans les mêmes conditions, sur leur demande, aux sous-traitants.

J'accepte de percevoir l'avance

Je refuse de percevoir l'avance

Article 3 – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu à compter de sa notification, jusqu'à exécution complète de l'ensemble des prestations.

Article 4 – DÉLAIS

Les prestations débuteront à la notification du marché au titulaire.

Le délai maximum imparti au prestataire est de 24 mois à compter de la notification du contrat.

Article 5 – PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur règlera les sommes dues, sur présentation de la facture, par mandat administratif sur le compte bancaire ci-dessous référencé :

Joindre du R.I.B.

Nom du titulaire du compte :

Nom de la banque :

Code banque :

Code guichet :

Numéro de compte :

Numéro de clé :

Les paiements seront effectués en EUROS.

En cas de groupement solidaire, les soussignés, autres que le mandataire, donnent à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

☆☆☆☆☆

ENGAGEMENT

Après avoir pris connaissance du présent contrat et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail,
- Les certificats fiscaux et sociaux (ou NOTI 2) mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics,
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 3.000 euros (article L.243-15 du Code de la Sécurité Sociale),

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies dans le présent contrat.

Fait à le

Signature + cachet du titulaire

☆☆☆☆☆

La présente offre est acceptée pour valoir marché :

A, le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur,